

## Recherches sociographiques



*France et Canada français du XVIe au XXe siècle*, édité par  
Claude GALARNEAU et Élzéar LAVOIE

Benoît Lacroix

---

Volume 9, Number 3, 1968

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/055422ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/055422ar>

[See table of contents](#)

---

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

---

Cite this review

Lacroix, B. (1968). Review of [France et Canada français du XVIe au XXe siècle, édité par Claude GALARNEAU et Élzéar LAVOIE]. *Recherches sociographiques*, 9(3), 332–332. <https://doi.org/10.7202/055422ar>

*France et Canada français du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, édité par Claude GALARNEAU et Elzéar LAVOIE, Québec, Les presses de l'université Laval, 1966, 322 p. (*Cahiers de l'Institut d'histoire*, 7.)

Université Laval, 10-12 octobre 1963: colloque franco-canadien. Les problèmes d'histoire économique et d'histoire des mentalités se partagent les rapports et les commentaires. Labrousse, Dupront et Mandrou sont venus de Paris. Jean Hamelin, Albert Faucher, Robert-Lionel Séguin, Roland Sanfaçon, Fernand Ouellet, Luc Lacourrière, Jean-Charles Falardeau et Fernand Dumont parlent pour nous. L'hospitalité est au meilleur, les textes sont soignés, les thèmes (e.g. rendements agricoles et prix, le régime seigneurial, la littérature de colportage, la tradition orale, l'idéologie du roman canadien et notre conscience historique) ont tout pour attirer les commentaires et les échanges. Ceux-ci occupent d'ailleurs près du tiers de la présente édition.

Que penser de tout cela, après le succès que s'est mérité à bon droit le professeur Galarneau qui avait organisé ce colloque? Le bilan est double. Au positif: la qualité des textes et des échanges, la volonté évidente de chaque participant de rejoindre l'autre, plusieurs dossiers de faits solidement établis, des discussions orientées, etc. Le lecteur relira avec profit l'excellent bilan des pages 303-320, rédigées par Elzéar Lavoie, qui rappellent l'atmosphère et la marche générale du colloque.

Quant à l'autre aspect, moins réconfortant, les participants l'ont vite senti. Ils n'y pouvaient rien ou presque. Le Canada français manque de monographies et d'études spécialisées. L'histoire économique et l'histoire des mentalités commencent. D'où l'inévitable tendance à oublier la réalité, pour vite courir à l'hypothèse «lue» et à la fiche collectiviste. On pourra ici comparer les généralités et les propos paternalistes du professeur Dupront avec ceux de Labrousse et de Mandrou qui avaient, eux, un bon dossier de faits. Ces derniers nous montrent comment les faits précèdent l'hypothèse, quelle qu'elle soit. Dupront (pp. 189-207) lui, sans dossier, oscille et voyage d'une méthode à l'autre: tantôt historien, tantôt sociologue, ne laissant rien «au hasard, à la témérité des hommes et à la sagesse humaine», comme disait Cicéron (*De Oratore*, II, 15, 63); il emporte tout dans son pèlerinage. Quel réconfort, d'autre part, de lire Ouellet, Hamelin, Lacourrière ou Falardeau! Les uns historiens, l'autre sociologue: le colloque les relie et encourage leur vision simultanée des problèmes, les premiers insistant sur les faits dans leur valeur même de représentation, le sociologue analysant les mêmes faits dans leur valeur de signification.

Il faut désirer d'autres rencontres de ce genre. Le prochain colloque franco-canadien aura-t-il lieu en France? «À très bientôt!» avait conclu M. Labrousse. Cette fois, Québec attend l'invitation française.

Benoit LACROIX, o.p.

*Institut d'études médiévales,  
Université de Montréal.*

André TREMBLAY, *Les compétences législatives au Canada et les pouvoirs provinciaux en matière de propriété et de droits civils*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1967, 350 p.

L'acte de 1867 partageait matériellement l'exercice de la fonction législative entre le parlement central et les législatures provinciales. La distribution se fit tantôt à l'unité, tantôt en bloc. Parfois des matières assez étroitement circonscrites furent ainsi dévolues, parfois l'attribution se fit plutôt par véritables «catégories de sujets». Et toute la gamme intermédiaire s'y retrouve aussi.

Le simple exercice de la fonction législative, par l'organe central comme par les organes provinciaux, exigeait que fût admise pour l'un la faculté de marcher incidemment sur